



Strasbourg, 28 octobre 2005

DH-MIN(2005)013



COE056721

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION  
DES MINORITES NATIONALES**

**(DH-MIN)**

---

**LISTE DE DECISIONS**

**2ème réunion  
26-28 octobre 2005**

**Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg  
Salle de réunion de la Direction des Droits de l'Homme (Rez-de-jardin)**

Au cours de sa 2<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue du 26 au 28 octobre 2005, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) a approuvé les décisions suivantes relatives à son futur programme de travail, lequel sera soumis au CDDH lors de 61<sup>ème</sup> réunion du 22 au 25 novembre 2005:

1. Le DH-MIN décide de continuer ses travaux sur le thème des dispositifs de consultation des minorités nationales en vue de préparer un manuel de bonnes pratiques dans ce domaine avant la fin 2006. A cette fin, le DH-MIN décide d'inviter M. Marc Weller, Directeur du *European Centre for Minority Issues* à préparer une version révisée de son rapport sur ce thème d'ici au 1<sup>er</sup> février 2006 sur la base des informations supplémentaires et commentaires que les gouvernements devraient soumettre au secrétariat d'ici la fin novembre 2005. Il décide que ce rapport révisé sera également communiqué aux participants de la conférence envisagée sur cette question (voir ci-après), qui sera organisée par la Présidence roumaine du Conseil de l'Europe, et qu'il sera discuté en détails par le DH-MIN par la suite. Une matrice contenant les différentes situations nationales, y compris les différents types d'organes consultatifs des minorités nationales, sera élaborée afin d'identifier de possibles bonnes pratiques.
2. Le Comité prend note des informations fournies par les autorités roumaines sur la conférence internationale sur la question du rôle des organes consultatifs des minorités nationales dans l'amélioration de la participation des personnes appartenant à des minorités nationales aux processus de prise de décision. La conférence sera organisée en mars 2006 dans le cadre de la Présidence roumaine du Conseil de l'Europe et les membres du DH-MIN seront invités à y participer. Le Comité décide que les résultats de cette conférence seront discutés plus avant au cours de sa troisième réunion. Il décide également que, sous réserve de l'accord du Comité des Ministres, sa troisième réunion se tiendra du 8 au 10 mars 2006 en Roumanie, immédiatement après la conférence internationale susmentionnée, en respectant la neutralité budgétaire.
3. Le DH-MIN décide d'examiner la question de l'accès des minorités nationales aux médias écrits (médias minoritaires et généraux) en vue de préparer un manuel et, éventuellement de rédiger des recommandations sur cette question, en consultation avec les experts gouvernementaux et d'autres experts traitant directement des questions de médias. A cette fin, les gouvernements devraient soumettre des informations sur la situation dans leur pays dans ce domaine. Ces informations feront ensuite l'objet d'analyses par des experts et seront discutées par le DH-MIN.
4. Le DH-MIN décide d'examiner les évolutions récentes relatives aux régulations incluses dans la législation électorale et les lois sur les partis politiques aux niveaux national, régional et local qui sont pertinentes pour les minorités nationales, afin de préparer un document incluant des exemples de bonnes pratiques. A cette fin, les informations figurant dans les documents qui existent déjà sur ce sujet, y compris ceux préparés par la Commission de Venise, devraient être prises en compte, dans les discussions à venir au sein du DH-MIN.
5. Le DH-MIN décide d'initier une étude de l'impact sur la protection des minorités nationales, des normes internationales relatives à la non-discrimination applicables en Europe. Il décide que le DH-MIN devrait demander la préparation d'une expertise sur ce thème, qui sera suivie d'une session spécifique du DH-MIN consacrée à ce sujet.